Zeitschrift: Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art

Band: 25 (1938)

Heft: 9

Rubrik: L'exposition de la Ville Nouvelle

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

und Kindergarten. Für die von den Bewerbern zugezogenen Mitarbeiter gelten die gleichen Teilnahmebedingungen. Im übrigen finden die Wettbewerbsgrundsätze des SIA Anwendung. Bezug der Unterlagen gegen Hinterlage von 10 Fr. auf der Kanzlei des Stadthochbauamtes, Amtshaus IV, 3. Stock, Zimmer Nr. 303, je vormittags 7½ bis 11½ Uhr. Einreichungstermin 1. November 1938. Für fünf Preise stehen 12 000 Fr. zur Verfügung, für Ankäufe 1500 Fr. Dem Preisgericht gehören als Fachleute an die Herren W. Henauer BSA, Stadtbaumeister H. Herter BSA, und A. Oeschger. Ersatzmann: G. Leuenberger.

Entschiedene Wettbewerbe

OBFELDEN (Kt. Zürich). Sekundarschulhaus mit Turnhalle. Dieser Wettbewerb wurde unter fünf eingeladenen,

L'exposition de la Ville Nouvelle

L'exposition de «La Ville Nouvelle» qu'on peut voir cet été à Genève, offre un intéressant coup d'œil d'ensemble sur les réalisations de l'urbanisme contemporain.

Certes tout n'est pas excellent parmi les innombrables plans et maquettes exposés. Ainsi on y voit des créations récentes, tant en France qu'en Italie, relevant encore du plus fâcheux académisme. Mais d'autre part, ces pays présentent de même que la Tchécoslovaquie et la Belgique, d'heureuses réalisations. L'aspect de l'exposition est donc très divers, et cela non seulement par l'esprit et la qualité des œuvres, mais encore par les sujets traités. L'assainissement des villes anciennes, la création de cités entièrement nouvelles, des aménagements pour les sports et les œuvres sociales, sont les objets plus spécialement présentés. A côté des plans de ville et de ports créés dans son vaste empire colonial, la France expose de nombreuses réalisations qui disent le grand effort tenté depuis quelques années dans le domaine de l'assistance sociale.

Mais les stands des pays à gouvernements démocratiques et parlementaires paraissent bien peu fournis à côté de l'exposition organisée par l'Italie. Ces pays estiment sans doute superflu de justifier leur structure politique par une sorte de propagande systématique. Les Italiens, qui occupent plus des trois quarts de l'exposition, ont au contraire tenu à présenter leurs réalisation d'urbanisme comme un résultat de leur mode de gouvernement. Mais il ne faut cependant pas oublier que l'aménagement des villes bénéficie en Italie d'une très vieille tradition. Le goût ancestral pour l'effet monumental, l'abondance de beaux matériaux, créent depuis longtemps, dans la péninsule, des conditions spéciales pour l'architecture et l'urbanisme. Et ce n'est diminuer en rien l'œuvre du gouvernement actuel que de rappeler celle de ses prédécesseurs qui fut, elle aussi, considérable.

mit je 350 Fr. fest honorierten Teilnehmern durchgeführt. Das Preisgericht, dem als Fachleute angehörten die Herren Prof. Fr. Hess BSA und K. Kündig BSA, beide Zürich, ist zu folgendem Ergebnis gekommen: 1. Preis (350 Fr.): A. H. Steiner, Arch. BSA, Zürich; 2. Preis (200 Fr.): Arch. G. Cerutti, Affoltern a. A.; 3. Preis (200 Fr.): Arch. H. Hohloch, Winterthur. Das Preisgericht empfiehlt, den Verfasser des erstprämierten Entwurfes in Anbetracht der ausserordentlichen Qualitäten mit der Ausführung zu betrauen.

EPESSES (Waadt). Gemeindehaus. Zum Bau des neuen Gemeindehauses sind rechtzeitig 72 Projekte eingegangen. Den ersten Preis erhielt Architekt J. Perrelet, Lausanne.

Lorsque l'unification politique du pays fut réalisée, le nouveau gouvernement de Rome se trouva devant une tâche immense. Il fallut, d'un ensemble de provinces et de petites monarchies, dont quelques-unes étaient encore très arriérées, faire un grand Etat moderne pourvu d'un équipement technique complet. Telle fut l'œuvre remarquable de cette fin de siècle, où l'Italie prit un essor considérable. L'industrialisation du pays provoqua du même coup un agrandissement marqué de la plupart des villes.

En 1870, lorsque Rome devint capitale, elle ne comptait guère plus de deux cent mille habitants; au début du 20e siècle elle n'était pas très loin d'en avoir un million. Cet accroissement nécessita de grands travaux d'urbanisme. On ouvrit à la circulation de nombreuses voies nouvelles, on offrit au public de magnifiques parcs aux abords de la ville. Les archéologues ont déploré ces modifications, on a beaucoup critiqué les plans adoptés, et cependant il faut reconnaître que Rome est aujourd'hui une très belle ville. Durant cette même période, à Florence, on a créé le «Viale dei colli», suite de promenades dominant la ville, l'une des plus belles réalisations urbaines du siècle dernier. Beaucoup de travaux intéressants seraient encore à mentionner dans d'autres villes, car ils montrent que l'urbanisme contemporain en Italie résulte de conceptions et d'habitudes profondément ancrées dans le pays.

Les grands travaux entrepris à Rome et dans d'autres villes italiennes ont suscité beaucoup de critiques.

On reproche aux urbanistes italiens de s'en tenir à des principes vieillis, de rechercher surtout des effets d'ordre monumental et de négliger quelque peu le problème de l'habitation, tel qu'il se pose aujourd'hui.

Au congrès d'urbanisme de Rome, en 1929 déjà, de jeunes architectes protestèrent contre le système adopté pour l'extension de Rome qui, disaient-ils, s'agrandit «comme une tache d'huile sur une feuille de papier». A cette conception, ils opposaient le principe de villes satellites créées soit au bord de la mer, soit dans les Monts sabins, et reliées par des chemins de fer très directs avec la vieille Rome. Ainsi l'antique cité et la campagne romaine eussent conservé leur aspect si caractéristique. C'était, en quelque mesure, l'idée d'Haussmann, jadis consulté par le gouvernement italien. L'illustre ordonnateur de Paris avait préconisé la création d'une capitale entièrement nouvelle à quelque distance de l'ancienne ville, qui serait demeurée sans changements. Belle solution logique que par opportunisme on ne sut adopter. A Rome, comme dans la plupart des autres cités, le neuf s'est mêlé au vieux, et cela bien souvent au détriment de tous deux.

Le parti pris de dégager les ruines romaines des masures qui les envahirent au cours des siècles est très louable. Le résultat n'est pas toujours absolument heureux. Ainsi en bordure d'un large et grand boulevard moderne, les monuments antiques font assez triste figure; ils paraissent un peu comme des édifices inachevés.

Et cependant, malgré ces quelques points faibles, l'œuvre des urbanistes italiens abonde en exemples intéressants, qui sont fort bien présentés à l'exposition de La Ville Nouvelle». Des maquettes de Rome montrent comment on procède pour adapter les villes au trafic moderne, soit en effectuant de larges trouées dans les vieux quartiers, soit en élargissant les rues anciennes. L'exemple déjà très connu de Brescia illustre la façon dont on assainit le centre d'une cité manquant d'air et d'espace. De vieilles et étroites ruelles ont fait place à une sorte de forum entouré de portiques et de bâtiments très élevés.

Quant aux créations entièrement nouvelles, elles sont figurées par des vues des localités récemment créées dans les régions assainies des marais pontins: une certaine monotonie était inévitable dans ces villes surgies d'un seul coup sur un plan préconçu. Mais le temps y appor-

tera sans doute quelques heureuses variétés. Quelques projets d'aménagement pour des villes d'Abyssinie sont intéressants par les spacieuses zones de verdure qu'ils réservent entre les différents quartiers.

La Suisse n'est représentée que par quelques plans de Genève: un projet de zone entre autres. Ce projet pose un problème juridique et économique qui mériterait un examen approfondi. On a prévu dans ce plan des parties affectées à la construction formant des agglomérations bien distinctes les unes des autres, dont les anciennes localités forment le noyau. Le reste du territoire est une «zone agricole», qui devrait demeurer vierge de bâtisses, zone prétendue nécessaire à la vie économique du pays.

Une semblable affectation des terrains ne peut avoir de base légale en Suisse. Certes, on peut, sur un territoire, restreindre l'importance des constructions, en régler la hauteur et les autres mesures, mais on n'est pas en droit d'interdire les lotissements et de proscrire les bâtiments. Et même si la loi y consentait, ce droit serait pratiquement inapplicable, certaines tentatives de ce genre ont complèment échoué. D'autre part, serait-il rationnel de vouloir à tout prix conserver des exploitations agricoles dans un pays au climat rude comme la Suisse, où la terre demeure souvent des mois sous la neige, et dont la qualité du terrain est en général très médiocre? Il ne faut pas oublier que l'agriculture suisse vit grâce à un régime très artificiel de protection douanière et de fortes subventions, payées par les profits que réalisent l'industrie et le commerce. Aussi le jour où on renoncera à maintenir une nombreuse classe paysanne, par opportunisme politique, la Suisse deviendra un pays franchement industriel, comme la Belgique ou l'Angleterre, et cela, conformément à la nature de son sol, à sa situation géographique et ethnographique.

Telles sont quelques-unes des remarques que cette exposition très variée suggère aux visiteurs.

Edmond Virieux, architecte F. A. S.

